

NOTE EXPLICATIVE – PREVISIONS BUDGETAIRES PLURIANNUELLES
MODIFICATION BUDGETAIRE N°1 DU BUDGET 2025

Depuis 2016, les communes doivent élaborer des prévisions budgétaires pluriannuelles pour les 5 années futures qui doivent être arrêtées par le conseil communal.

Vu le projet de Prévisions budgétaires pluriannuelles actualisées pour 2026-2030 soumis au conseil de ce jour et établies suivant les grandes orientations suivantes :

Dépenses

Personnel : pas d'index prévu entre 2026 et 2030, ni de programmation sociale prévue en 2026 et 2027. La cotisation de responsabilisation est mise aux exercices antérieurs entre 2026-2030. Celle-ci est nulle à partir de 2030 suivant les prévisions reçues de l'ONSS.

Transfert : nous avons inséré les prévisions pluriannuelles reçues du CPAS et de la Zone de secours. Nous avons mis 5% pour la dotation à la Zone de police chaque année.

Dette : suivi du tableau de la dette de Belfius + 30.000€ de charges d'emprunt par an supplémentaires de 2026 à 2030. Des prélèvements de l'ordinaire vers l'extraordinaire sont prévus au global à partir de 2027 pour alimenter notre fonds de réserve extraordinaire et donc éviter le recours à l'emprunt.

Recettes

Prestation : crédit spécial interdit dans les prévisions pluriannuelles, même montants que la MB1 2025 pour les recettes de prestation.

Transfert : injection des prévisions pluriannuelles pour le Fonds des communes et les additionnels, 2% par an pour les additionnels véhicules. Pas d'index pour les recettes de personnel.

Dette : pas de changement.

En faisant cela, l'exercice propre présente un mali au budget initial 2026. Les exercices 2027 à 2030 présentent quant à eux des bonis à l'exercice propre au budget initial.